

EXPLOITATIONS FORESTIERES

(CP 125.01)

Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur pour la période avril-juin 2021. Suite à la faible inflation, la dernière indexation remonte au 1^{er} octobre 2020. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

1. SALAIRE HORAIRE		
	Non qualifié	11,18 €
Cas exceptionnel et à la demande	Spécialisés	12,13 €
	O.T.R.	12,13 €
	R.G.P.T.	1,30 €

Sécurité d'existence		6,11 €
----------------------	--	--------

2. FEUILLUS		
A. Abattage		€/ m ²
1. Toutes essences (m ³)	40//89	3,84 €
	90 et plus	3,15 €
2. Peupliers (m ³)	< 120 cm	3,76 €
	120/179	2,18 €
	180 et plus	1,81 €
	Toutes catégories	2,22 €
B. Découpe et mise en tas sans chargement		
1. Houppier, baliveaux et taillis 1m et 1,15 m		9,12 €/sterre
2. Houppier peuplier 2 m		8,67 € /ton
3. Houppier et baliveaux (bois dur) 2m		7, 00 €/ton
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1 m)		7, 00 € /stère
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée		0,74 €/m ²

3. RESINEUX		
A. Abattage		
1. Toutes essences, bois non écorcés en éclaircies (sauf pin)		
	Catégories à la finition €/m ³	Abattage devant ébrancheuse €/m ³
30 et moins	24,61 €	2,78 €
31 / 40	15,78 €	2,78 €
41 / 50	10,53 €	2,12 €
51 / 60	8,05 €	2,12 €
61 / 70	7,71 €	2,12 €
71 / 119	7,00 €	1,73 €
120 et plus	5,62 €	1,34 €
Pour pelage forestièrement + 20 %		
2. Pin sylvestre		€/m ³
40 / 69		6,32 €
70 / 89		5,29 €
90 et plus		3,50 €
B. Découpe normale		
1. Tronques de sciage		
	En forêt €/m ³	Sur chantier €/m ³
60 / 89	0,93 €	0,59 €
90 et plus	0,59 €	0,40 €
2. Baliveaux		
Résineux 40/80 (€/m ³)		6,32€
Sur chantier (€/m ³)		10,53€